

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, jeudi 09 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 02/03/2023, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Dominique – VILLARD Michel

Absents : Mme DUPONCHEL Magali a donné procuration à M. BERARD Olivier
M. SAMSON Julien a donné procuration à Mme BOUCLIER BEAUCHET Christine

M. VILLARD Michel a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE HTA – SECTEUR BELLEVILLE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.

L'opération est située **secteur hameau de Belleville (linéaire HTA de 250 ml + poste DP)**.

Madame le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement des réseaux de Distribution publique d'Electricité), s'élève à **86 837,02 € TTC**, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **23 606,18 € nets**, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) **S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;**
- 2) **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière de cette opération avec le SDES afin de traiter l'enfouissement HTA sous maîtrise d'ouvrage du SDES ;**
- 3) **AUTORISE le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

